

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Bors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Années : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DECOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 janvier 1844.

La partie la plus intéressante de la discussion sur la liberté d'enseignement est celle que M. Isambert a soulevée par une attaque aussi vive qu'habilement conduite. La situation du ministère est ici des plus étranges; depuis treize ans il y a un parti qu'il caresse, qu'il s'efforce d'attirer à lui, un corps pour lequel il a les mains toujours ouvertes, les yeux toujours fermés, auquel il permet la violation des lois, la non exécution des ordonnances, et voilà qu'aujourd'hui, croyant le moment favorable, ce corps et ce parti, le clergé et les légitimistes, font une levée de boucliers contre ce pouvoir si faible à leur égard qu'ils ne désespèrent pas de lui arracher de nouvelles concessions.

Le premier devoir d'un ministre, c'est d'obéir aux lois, aux ordonnances qu'il a prêté serment de faire exécuter; M. le garde-des-sceaux l'oublie trop souvent. M. Isambert a montré les petits séminaires soustraits à l'exécution des ordonnances qui les concernent; une maison de refuge enlevée à sa véritable destination pour servir de retraite à des congréganistes; les évêques, oubliant que dans la hiérarchie administrative le ministre est leur supérieur, menacer de retirer les aumônières des collèges, en dictant les conditions de la loi à intervenir, en imposant au pouvoir la nécessité de se conformer à la loi belge sur l'enseignement. Il a rappelé la faiblesse du pouvoir à l'égard d'un clergé dont la presse publie tous les jours les attaques les plus hardies, rappelé ces déplorables livres qui s'impriment sous la protection de certains évêques et qui sont fatals à la morale publique.

Ici, nous devons signaler une déplorable tendance d'une partie de la chambre, des députés ministériels. Ces livres attaqués par M. Isambert, ils les connaissent; ils font assez de bruit depuis six mois pour qu'il ne soit pas permis à un homme public d'ignorer leur existence ou leur contenu; la presse en a donné des extraits; elle les a blâmés, elle les a défendus, suivant sa couleur; ces luttes ont eu trop de retentissement pour que les députés du centre l'ignorent, et voilà qu'aujourd'hui, quand M. Isambert parle de ces livres en termes sévères mais justes, ces députés s'exclament comme si on leur apprenait quelque chose de nouveau, ils murmurent comme si on qualifiait trop durement des ouvrages qui excitent le dégoût. Nous comprenons que les députés légitimistes poussent des cris, interrompent les orateurs en leur adressant des apostrophes, lorsque ceux-ci révèlent des faits qu'on voudrait voir ensevelis dans un oubli complet; mais les soutiens du ministère couvrir de leur voix celle d'un orateur qui signale le danger qui menace le pouvoir! cela indique une situation fautive, et il est évident que ce n'est plus le pouvoir que les ministériels défendent, mais seulement les hommes qui sont momentanément au pouvoir; que ce n'est pas en faveur du pays qu'ils travaillent, mais en faveur des ministres; que l'avenir de la France les préoccupe beaucoup moins que la situation présente du ministère.

Il n'est que trop vrai, et les cris de la droite et du centre ne détruisent pas ce fait, les congrégations nous envahissent; elles sont partout. Des maisons d'éducation sont ouvertes par elles, et la loi se tait; des missionnaires affiliés à des sociétés étrangères

parcourent les campagnes et y portent le trouble et la terreur; les jésuites sont publiquement installés à Lyon; des capucins autorisés par le pouvoir en violation de la loi se montrent dans nos rues; les chaires sont occupées, parfois malgré les curés, par des dominicains et des jésuites; toutes ces choses-là sont patentes; on les expliquera comme on voudra, il en résultera toujours que les lois sont violées.

En faveur de qui vient-on aujourd'hui demander la liberté d'enseignement? En faveur de ces congrégations, de ces jésuites, qui obéissent à un chef étranger, ne partagent ni les vœux ni les espérances de la nation, veulent élever les générations à haïr la révolution qui a fait la gloire et le bonheur de la France, aspirent à régner sur le pays en façonnant les enfants à l'obéissance.

Le pouvoir est bien coupable qui depuis treize ans n'a pas voulu organiser l'enseignement sur une base nationale, large, favorable à tous, qui a résisté à toutes les réformes un peu radicales, et qui s'entend aujourd'hui demander la liberté par les plus ardents ennemis de toute liberté; celui-là a singulièrement abusé de sa position qui, pouvant donner au pays, sans trouble, sans commotion, sans résistance, une loi libérale, ne l'a pas voulu, et se voit maintenant contraint de disputer le terrain à ceux qui réclament cette loi dans un but anti-national. Cela servira-t-il de leçon au pouvoir? Verra-t-il dans quelle voie il doit marcher? Nous ne le croyons pas; l'orgueil et l'ambition l'aveuglent, et cet aveuglement prépare de tristes luttes à l'avenir.

Paris, le 27 janvier 1844.

La séance de la chambre des députés s'est terminée hier à sept heures et demie du soir. Depuis treize ans nous avons assisté à toutes les grandes luttes parlementaires qui ont eu lieu au Palais-Bourbon; mais jamais encore nous n'avions été témoins d'un spectacle comparable à celui qui pendant deux longues heures, heures mortelles pour M. Guizot, s'est déroulé sous nos yeux.

Le cabinet, après s'être fait long-temps illusion sur les embarras et les dangers que pouvait faire naître pour lui la discussion du dernier paragraphe du projet d'adresse, avait fini par reconnaître qu'après tout il valait encore mieux en faire le sacrifice et paraître reculer que de s'exposer à une tempête que tous les esprits calmes et désintéressés dans le débat prévoyaient, et qui a éclaté terrible et foudroyante au-delà de tout ce qui avait pu être prévu. Aussi, depuis mardi dernier, M. Guizot et ses collègues laissaient-ils entendre à tous ceux qui leur parlaient du paragraphe par lequel la commission proposait de flétrir les manifestations de Londres, qu'ils verraient avec plaisir la commission modifier sa rédaction et atténuer, sinon le fond même de sa pensée, au moins les expressions dont elle s'était servie pour la rendre. A cela pourtant il y avait une difficulté. Quand il s'était agi, dans le conseil, de poser les bases du discours de la couronne, M. Guizot avait demandé qu'il ne fût fait aucune allusion à ce qui s'était passé à Londres; mais, en combattant sur ce point l'opinion du roi, il s'était formellement engagé vis-à-vis de lui à obtenir des deux chambres un jugement sévère sur les manifestations du parti légitimiste, qui avaient porté dans l'esprit de S. M. une humeur que l'on conçoit sans peine. M. Guizot avait pris cet engagement sans en calculer toutes les conséquences; le roi avait le droit de compter sur sa parole. Comment pouvait-il aller lui déclarer que sa situation ne lui permettait pas de la tenir? C'est une démarche que M. Guizot ne pouvait faire. Il pria M. le marquis de Mornay, le gendre du maréchal Soult, de s'en charger.

M. de Mornay se rendit donc auprès du roi dans la matinée de

jeudi; il se présenta comme envoyé du président du conseil et comme organe des membres de la chambre qui marchent sous la bannière de M. Dufaure. Il exposa à S. M. toutes les difficultés qui pouvaient surgir d'une discussion sérieuse qui s'engagerait entre M. Guizot et les orateurs du parti légitimiste; il compara les avantages et les inconvénients qui pouvaient en résulter; il montra que la démonstration de la chambre serait marquée au coin de l'impuissance, si les flétrissures qu'on lui proposait de voter n'étaient pas suivies d'un fait matériel qui leur donnât une sanction. Ce fait matériel ne pouvait être autre chose que l'exclusion des députés contre lesquels les flétrissures étaient dirigées, et c'était là une violence qu'il ne fallait pas attendre de la chambre. Il termina en déclarant que tous les hommes modérés de la majorité verraient avec plaisir qu'on fit disparaître de l'adresse tout ce qui pouvait servir de prétexte à une discussion difficile pour le ministère, tout ce qui pouvait amoindrir les importants avantages qu'il avait jusqu'alors obtenus en faisant rejeter tous les amendements par lesquels ses adversaires avaient cherché à le renverser.

Le roi combattit très-vivement cette opinion; il rappela les manifestations de Belgrave-Square; il en parla en homme qui a ressenti une injure personnelle; qui est fermement convaincu que lorsqu'un grand scandale a eu lieu à la face du pays, il faut qu'une solennelle réparation soit donnée par les représentants de ce pays. Bientôt il ajouta que la pensée de M. Guizot à cet égard ne différait pas de la sienne; que, comme lui, M. Guizot avait toujours cru qu'une démonstration était nécessaire, qu'il avait même pris l'engagement de la provoquer et de l'obtenir, qu'il était impossible qu'il eût changé d'avis sur ce point, et que d'ailleurs, en supposant que M. Guizot eût senti son courage faiblir à l'approche de la discussion, il avait bien le droit, lui qui avait rendu tant de services à la France, lui qui s'était sacrifié pour elle, de compter sur le dévouement et la reconnaissance de la chambre, qui ne pouvait laisser passer sans protestation les bravades et les provocations dont il avait été l'objet.

Dès lors, il n'était plus possible de parler de modifier le dernier paragraphe de l'adresse; il fallait se résigner à marcher devant soi, au gré des événements dont on n'était plus maître désormais, et n'ayant plus, pour se sauver des précipices dont la route à parcourir était bordée, que les ressources de la prudence et de la modération. M. Guizot se condamna donc à être prudent et modéré, et tout le temps qui lui restait fut employé à des négociations qui avaient pour objet d'obtenir du principal orateur du parti légitimiste que la discussion ne fût pas portée par lui sur un terrain qui donnerait ouverture à un débat personnel. Y avait-il eu convention à cet égard? Nous ne savons. Mais M. Berryer, dans sa justification, n'avait pas dépassé les limites que M. Guizot avait pu désirer ne pas lui voir franchir. Il a fallu qu'un mot malheureux, le mot de *moralité politique*, fatalement prononcé par M. Guizot, vint rendre à M. Berryer toute la conscience de sa force.

M. Guizot avait eu la témérité de dire que la moralité politique avait été offensée par le voyage de Londres. Dès lors M. Berryer n'a eu qu'à rappeler la conduite de M. Guizot en 1815 pour entraîner après lui tous les esprits à une assimilation qui mettait en présence le voyage à Gand et le voyage à Londres. A ce moment encore, M. Guizot pouvait échapper à la tempête que M. Berryer venait presque de déchaîner. Pour cela, il lui eût suffi de laisser de côté sa position personnelle et de s'abriter derrière la révolution de juillet dont il pouvait se porter le défenseur; il a fait précisément le contraire. Aveuglé par je ne sais quel orgueil qui pousse certains hommes à vouloir justifier les plus déplorables actions de leur vie, il s'est mis personnellement en cause. Ce n'était plus le ministre qui était à la tribune, c'était M. Guizot député qui allait entreprendre de se glorifier de ce qu'il avait passé à l'ennemi la veille de la bataille de Waterloo. Si vous aviez vu la chambre en cet instant, vous eussiez frémi de ce qui allait se passer. L'indignation et la colère éclataient sur tous les bancs de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 30 JANVIER.

Société royale d'Agriculture,

SCIENCES ET ARTS UTILES DE LA VILLE DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. GUIMET.

Séance du 26 janvier 1843.

Après la lecture du procès-verbal et de la correspondance, M. le président donne à la Société connaissance d'une note du docteur Lortet sur la courge d'Egypte, nouvellement introduite dans nos contrées, et qui, comme les autres, peut servir d'aliment. Des graines sont remises à plusieurs membres.

M. Guimet montre ensuite un échantillon de soie provenant de cocons étouffés par le gaz hydrogène carboné, suivant le procédé de M. Reynaud; il a été filé à la lumière de ce gaz que l'auteur utilise pour l'éclairage de l'appareil. La commission des soies est chargée de rechercher la valeur et l'importance de ce moyen, examiné comparativement avec tous ceux qui ont été proposés pour l'étouffage des cocons.

M. Hénon a la parole pour soumettre à la Société une adresse qui doit être envoyée à M. le ministre des travaux publics et du commerce pour appeler son attention sur notre école vétérinaire et sur les améliorations que son état actuel réclame. Déjà, dans notre dernier compte-rendu, nous avons exposé quelques unes des raisons que l'on fait valoir en faveur de cet utile établissement. La Société décide que cette adresse sera remise à M. le ministre par M. Terme, maire de la ville de Lyon et membre de la Société d'agriculture.

M. le professeur Fournet lit ensuite un mémoire très-curieux sur les cristaux à faces creuses; ils ont paru dans le principe des anomalies à la règle générale, mais un examen plus attentif prouve bientôt que les cristaux qui affectent ces dispositions sont soumis aussi aux lois reconnues de la cristallisation.

Passant en revue différents cristaux de nature diverse, M. Fournet démontre que leurs faces creuses se trouvent, dans leur formation et dans leur manière d'être, assujéties aux lois ordinaires de la symétrie.

Cette question, jusqu'à ce jour, a été peu étudiée. M. Fournet expose combien sont incomplètes et insuffisantes les explications fournies par la

plupart des minéralogistes. Il émet de nouvelles idées, et indique quelques unes des causes qui favorisent cette formation des cristaux creux.

Ce mémoire sera inséré dans les *Annales de la Société*.

M. Gamot soumet ensuite un écheveau d'organisa mouliné en Chine. La difficulté des relations a été l'obstacle qui s'est opposé à ce que la matière première nous vint fréquemment de ces contrées lointaines toute préparée. On n'a donc eu occasion de la rencontrer que très-rarement sur le marché de Lyon.

Deux faits principaux sont dignes de remarque dans le matteau d'organisa qui est présenté: l'envergure des fils est égale et régulière, ce qui est très-important pour les opérations ultérieures; en second lieu, tous les tours sont comptés, leur nombre est fixe, et il y a régularité dans leur longueur.

On comprend le degré d'utilité de cette double disposition et les avantages qu'on pourrait en retirer parmi nous pour prévenir la fraude, le vol appelé *piquage d'once*.

Ainsi, on voit, par cette sage mesure, que les Chinois sont encore plus avancés que nous; elle leur donne des garanties que nos fabricants ne possèdent point. En vain la chambre de commerce de Lyon a-t-elle proposé une prime d'encouragement pour que cette sage disposition soit adoptée par nos moulins, toutes les tentatives ont été infructueuses, et les industriels qui avaient essayé ce nouveau système ont été obligés d'y renoncer, ne trouvant pas de compensation à leurs dépenses et n'étant pas soutenus dans leurs efforts par les consommateurs.

Une discussion pleine d'intérêt et d'un ordre élevé s'engage à la suite de cette communication.

MM. Boursier, Parisel, Gamot et Lortet prennent successivement la parole.

M. Sauzey pense que la Société, pénétrée de l'importance du sujet, devrait solliciter la promulgation d'une loi pour obliger les moulins, comme on le fait pour les cotonniers, à préparer et à plier la soie à plis comptés et égaux. Des difficultés nombreuses, mais non pas insurmontables, sont signalées. Une des principales est que nous ne possédons pas de machine assez perfectionnée pour exécuter ce travail avec facilité et à peu de frais.

Ce ne sont pas les moulins seuls qui doivent être aidés et encouragés pour arriver à cette réforme; il faut surtout accorder des primes aux mécaniciens pour les engager à porter leurs recherches sur

ce point. La commission des soies verra si elle ne devra pas soumettre à la Société un programme de prix sur cette matière.

L'organisation du travail dans nos fabriques et dans les fabriques étrangères est discutée en même temps que les moyens de réprimer la fraude; des considérations économiques et morales sont présentées tour à tour, et devront être un sujet d'études et de propositions nouvelles de la part de la commission spéciale.

La séance est terminée par deux communications de M. Sauzey.

Ce membre fait passer sous les yeux de la Société deux betteraves énormes qui sont envoyées par un cultivateur de Saint-Romain-en-Gal, le sieur Brun. Déjà ses efforts intelligents ont été signalés. C'est un propriétaire qui est parvenu à obtenir, dans des terrains de défrichement arides et incultes, des produits remarquables. Encouragé par les marques de bienveillance de la Société d'agriculture, il a voulu lui montrer qu'il ne s'arrête pas dans les travaux d'amélioration qu'il a entrepris et que le succès répond encore à sa courageuse persévérance.

M. Sauzey rappelle ensuite que depuis nombre d'années M. Monin, ancien militaire, s'occupe de rechercher les moyens de remplacer les procédés employés jusqu'à ce jour pour les premières opérations que l'on fait subir au chanvre par d'autres plus simples, plus sains et moins dépendieux. Déjà en 1839 cet industriel avait soumis au jugement de la Société une mécanique dans laquelle le *rouissage* et le *teillage* du chanvre se font en même temps et d'une manière plus prompte et plus complète que par l'ancien système.

Aujourd'hui M. Monin annonce que son mécanisme a subi de sa part de nouveaux perfectionnements; il réclame l'examen et l'approbation de la Société, à laquelle il fait parvenir des échantillons de chanvre préparé qui doivent servir à éclairer la question.

L'inventeur, dans une courte énumération des avantages de sa machine, essaie d'en faire apprécier la supériorité. La Société d'agriculture, tout en rendant justice aux intentions et au mérite de M. Monin, ne peut encore se prononcer sur la valeur rigoureuse de l'invention. Il est nécessaire de répéter les expériences pour juger comparativement, et ce n'est qu'après que de nouveaux éléments auront été fournis qu'il sera possible de porter un jugement définitif; mais plusieurs membres pensent que dès aujourd'hui les efforts de M. Monin méritent de fixer l'attention du gouvernement et d'attirer sur lui une récompense.

A. P.

la gauche; toutes les ames étaient transportées. C'était un volcan qui s'entr'ouvrait et allait vomir des flammes. Alors encore M. Guizot eût pu reculer; cela eût peut-être été honteux pour lui, mais cela eût été sage. Sa vanité n'a pas voulu le comprendre; il s'est jeté au-devant de la lave qui débordait, comme s'il y avait une force humaine quelconque capable de résister au débordement d'une indignation qui prend sa source dans le cœur du citoyen et qui inspire la conscience du sentiment national. La lutte a été longue, elle a été magnifique; aucune plume, si brillante qu'elle soit, ne saurait en donner l'idée. Nous avons relu aujourd'hui le compte-rendu des divers journaux; tout cela est froid et inanimé à côté de ce que nous avons vu, à côté de ce qui, pendant deux heures, nous a tenus haletants et doutant que l'audace d'un seul homme pût être aussi grande et aller aussi loin.

La gauche a eu hier une journée qui marquera dans les fastes de l'opposition. Intrépide organe du sentiment public, elle a flétri la trahison qui venait impudemment se glorifier elle-même, et elle a acquis la preuve concluante que toutes les fois qu'elle le voudra elle aura l'avantage dans la chambre comme dans le pays. En effet, les centres paraissent écrasés sous le poids de la situation. Il y avait là des hommes, en très-grand nombre, nous voulons le croire, qui, bien qu'ils soient attachés aux doctrines du parti conservateur, ne pouvaient sans dégoût et sans douleur voir ainsi M. Guizot, comme l'a dit si énergiquement l'honorable M. Odilon Barrot dans une interruption, *étaler sa honte*. A l'exception de quelques hommes qu'on dirait condamnés à applaudir tout ministre qui parle, quoi qu'il puisse dire, les centres ont laissé M. Guizot porter à lui tout seul le fardeau dont il s'était chargé les épaules. Les collègues de M. Guizot eux-mêmes paraissent souffrir du supplice qui lui était infligé. Pas un d'eux n'ouvrait la bouche; pas une parole ne s'élevait de ce banc de douleur qui bien plus que jamais a mérité de s'appeler ainsi.

Nous ne dirons rien de ce qui se passait dans les tribunes. Les spectateurs qui les occupaient semblaient avoir oublié que toute démonstration leur était interdite. A plusieurs reprises, nous les avons vus s'associer aux protestations de l'opposition et répéter après elle les mots d'*infâme*, de *miserable*, de *traître*, qui partaient de tous les bancs de la gauche comme des flèches acérées pour aller s'éteindre contre le patient cuirassé cloué au pilori de la tribune.

Le soir, dans tout Paris, l'agitation a été générale. A neuf heures seulement les premiers exemplaires des journaux du soir ont pu être livrés au public, dont la curiosité et l'impatience avaient redoublé par suite de ce retard.

Ce matin les cabinets de lecture sont encombrés; au *National* on a dû faire un tirage extraordinaire pour satisfaire à l'avidité et légitime empressément d'une foule de citoyens curieux de connaître les débats du *procès-Guizot*. C'est, en effet, M. Guizot qui a eu hier le rôle de l'accusé; les légitimistes avaient disparu, ou plutôt la sainte et inexorable colère de la gauche confondait dans le même sentiment de répulsion et les hommes de 1815 et ceux qui aujourd'hui, méconnaissant la souveraineté nationale, voudraient nous imposer une famille que la France a rejetée de son sol et qui n'y rentrera jamais pour peser sur elle.

Quelques personnes ont ouvert avec curiosité le *Moniteur* pour savoir si M. Guizot était encore ministre. Il l'est toujours, il n'a pas songé à remettre son portefeuille, on n'a pas songé à le lui redemander, et il est probable que depuis hier soir on ne lui a pas marchandé les témoignages de sympathie et de reconnaissance. Il les a bien gagnés!

Bulletin de la Bourse du Paris du 27 janvier 1844.

Avant l'ouverture, la rente a été offerte d'abord à 82 1/2, puis redemandée à 82 1/5, et le premier cours du parquet a été à 82 20.

Peu de temps après l'ouverture, la rente a été cotée à 82 25; mais n'ayant pu franchir ce cours, elle est retombée à 82 05; elle est remontée de nouveau à 82 15, et elle a fermé au parquet à ce prix.

A quatre heures, la rente était offerte à 82 12 1/2.

Cinq pour cent.	124 50	Trois pour cent belge.	» »
Quatre et demi pour cent.	» »	Banque belge.	690 »
Quatre pour cent.	» »	Caisse Lafitte.	1112 50
Trois pour cent.	82 15	—	5070 »
Actions de la Banque.	3282 50		
Obligations de Paris.	1402 50		
Rentes de Naples.	106 50		
Etats Romains.	106 0/0		
Dette active d'Espagne.	50 3/8		
Cinq pour cent belge.	107 0/0		

CHEMINS DE FER.	
Paris à Rouen.	845 »
Paris à Orléans.	830 »
Rouen au Havre.	671 25
Strasbourg à Bâle.	238 75

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 26 janvier.

M. DUCHATEL, qui explique le serment, est remplacé à la tribune par M. de Larochejaquelein qui donne des détails sur la conduite des légitimistes

à Londres. Vers la fin de son discours, l'orateur est interrompu; les interpellations se croisent entre lui, M. Aylies, M. Luneau, M. Guizot. Enfin, après une discussion des plus vives, M. Guizot monte de nouveau à la tribune.

Je viens, dit-il, vider un incident tout personnel. Ce que j'ai à dire ne regarde pas le gouvernement du roi, mais M. Guizot personnellement. (Ecoutez! écoutez!)

Quand je suis entré dans la vie politique, quand j'ai pris place dans cette enceinte, il y a un vice que je me suis promis d'éviter par-dessus tout, c'est l'hypocrisie, le mensonge, le désaccord entre le langage et la conduite, la pensée et la réalité. Je voudrais bien savoir ce qu'on aurait fait en 1815 dans la chambre des représentants, si, après être allé à Gand m'entretenir avec Louis XVIII, j'étais revenu prendre ma place dans cette chambre. (Interruption.)

J'ai déjà eu, dans une autre circonstance, occasion de faire connaître à la chambre quel motif m'a fait aller à Gand. (Exclamations à gauche.)

M. ERNEST DE GIRARDIN : Vous êtes allé servir l'étranger. (Voix du centre : A l'ordre! à l'ordre!)

Une voix : C'est un acte d'immoralité.

M. GUIZOT : C'est précisément là la question que je viens traiter devant vous. (Nouvelle interruption.)

Une voix : Elle est embarrassante.

M. GUIZOT : Si elle n'était pas grave, elle ne mériterait ni votre attention ni mes paroles. Vous le savez, je suis allé à Gand. (Interruptions.)

Les interruptions me ralentissent, mais ne m'empêcheront pas d'exprimer toute ma pensée. Je suis allé à Gand porter à Louis XVIII des conseils. Voix diverses : Lesquels? contre qui?

M. GUIZOT : Les honorables membres ne savent pas sans doute qu'il y a quelque chose de plus fort, de plus obstiné que toutes les interruptions et tous les murmures, c'est la conscience et la volonté. (Vive agitation.)

Je crois qu'il est de mon droit et de mon devoir de dire ici toute la vérité, et rien ne m'empêchera de la dire. Je répète donc, et il faut que je le répète, que je suis allé à Gand (nouvelle interruption) porter à Louis XVIII les conseils des royalistes constitutionnels, qui, prévoyant, ce que tous les hommes de sens prévoyaient, la rentrée probable en France... (Explosion de murmures à gauche.)

L'agitation de l'assemblée est à son comble. Des cris A l'ordre! partent de tous les bancs et dans des sens opposés. Plusieurs membres de la gauche parlent et gesticulent avec vivacité au milieu du bruit. M. Dupin fait autour de lui de vains efforts pour rétablir le silence.

M. GUIZOT : Monsieur le président, on peut épuiser mes forces, mais on n'épuisera pas mon courage.

Je suis allé à Gand; croyez-vous donc que ce fût une chose indifférente? Louis XVIII devait rentrer en France; croyez-vous qu'il fût indifférent qu'il y rentrât sous le drapeau de la charte ou sous celui de la contre-révolution? (Nouvelles clameurs.) Ou je viendrai à bout de dire toute ma pensée, ou il sera constaté pour le pays que les violences de cette partie de la chambre ont étouffé ma voix. (Au centre : Très-bien! — Cris nombreux : A l'ordre les interrupteurs! — Moment de tumulte.)

Etait-il indifférent, dans l'hypothèse d'une chance qu'il fallait bien considérer comme possible, puisqu'enfin cette chance s'est réalisée... (Les clameurs redoublent.) Il n'est pas au pouvoir des honorables membres, il n'est au pouvoir de personne, quelque douloureux qu'aient été ces événements, d'empêcher qu'ils aient existé et qu'on ait pu les prévoir.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN : Et au retour vous nous avez donné les cours prévotaux.

M. GUIZOT : M. de Larochejaquelein parle de ce qu'il ne sait pas. J'ai été complètement étranger à la loi sur les cours prévotaux et à toutes les mesures de ce genre. Je pourrais en appeler au témoignage, non de mes amis, mais à celui de mes ennemis, à leurs éloges, aux sympathies qu'ils m'ont montrées lorsque les faits leur étaient aussi bien connus qu'aujourd'hui. (Au centre : Très-bien! très-bien!) Je pourrais rappeler leurs paroles, leurs écrits, leurs applaudissements, pour la part que j'ai prise à leurs luttes constitutionnelles, pour le secours que j'ai su venir apporter à leur cause. Il n'y en pas un dont je ne puisse citer les paroles, attester les discours. Je n'ai jamais servi qu'une seule cause.

Une voix : La cause de l'étranger! (A l'ordre! à l'ordre!)

M. GUIZOT : Tout le monde sait que, pour lui être resté sincèrement attaché, je me suis écarté de tous les emplois. En 1820, j'ai renoncé à une carrière ouverte devant moi pour rester fidèle à la cause de la monarchie constitutionnelle. Je l'ai servie, vaincue et menacée, comme dans ses meilleurs jours. Je l'ai voulue pour mon pays, et c'est ce sentiment qui m'a fait affronter tous les périls que l'on invoque aujourd'hui contre moi.

Ne croyez pas que je n'ai pas prévu ce qui arrive. J'ai entendu à l'avance vos paroles, vos murmures, vos colères, je les ai acceptés, et je suis assez fort pour les supporter, car j'ai mon pays avec moi. (Violentes dénégations à gauche.)

M. ODILON BARROT succède à M. Guizot dont le discours est suivi d'une longue agitation.

La discussion est remise au lendemain et la séance levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 27 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est adopté.

La foule est toujours nombreuse dans les tribunes. La chambre a l'aspect d'une assemblée fatiguée. On ne compte, au début de la discussion, que 70 ou 80 membres. M. Guizot entre dans la salle. M. de Golbéry va lui serrer la main.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

Voici le dernier paragraphe, tel que l'a rédigé en définitive la commission :

« Oui, Sire, votre famille est vraiment nationale. Entre la France et vous l'alliance est indissoluble; les droits de votre dynastie, fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté nationale sont garantis par vos serments et les nôtres. La conscience publique flétrit de coupables manifestations; notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. »

M. CORDIER a la parole pour développer l'amendement qu'il a présenté de concert avec M. de Courtais. Cet amendement supprime les mots « la conscience publique flétrit de coupables manifestations. »

Messieurs, dit-il, je n'aurais point proposé d'amendement si les explications données dans la première séance n'avaient pas révélé la gravité et les conséquences des paroles dont je demande la suppression.

Votre commission, par la proposition que je combats, s'est placée en dehors et au-dessus des lois; elle voudrait nous transformer en cour judiciaire. (Murmures aux centres.) Déjà sa déclaration, contre l'évidence des faits, que la France est partout prospère et satisfaite, avait excité nos justes et légitimes réclamations en faveur de l'agriculture.

La proposition de flétrir en masse des milliers de Français doit éveiller nos susceptibilités de législateurs.

La commission, trop préoccupée peut-être de ce qui se passe à l'étranger, s'est prétendue l'interprète de la conscience publique. Mais l'immense majorité de la population n'est pas informée; elle ne lit pas ou ne sait pas lire, et à qui la faute?

Le public éclairé est très-tolérant dans les villes par générosité, dans les campagnes par principe religieux.

La voix du peuple, qu'on ne peut méconnaître, et que la commission avait mission de nous faire entendre, demande hautement et partout des taxes moins exagérées, du travail, du pain, des vêtements pour des millions de malheureux. Votre commission avertie est restée silencieuse.

M. Cordier cherche à prouver que la proposition de flétrissure est imprévoyante, illégale, dangereuse, contraire à l'esprit national, et tendrait à nous faire rétrograder vers les temps des guerres civiles.

Jugez donc, dit-il, la situation que vous faites à la France et vous-mêmes.

Vous alarmez les pères de famille par le monopole universitaire qui détruit les croyances religieuses.

Vous donnez à la jeunesse une éducation et une instruction républicaines, et lorsque, enthousiasmée de la grandeur et de la gloire des nations libres, elle réclame des institutions républicaines, vous poursuivez à outrance et sans pitié la manifestation de sentiments que vous avez inspirés aux jeunes gens dès leur plus tendre enfance.

Vous mécontentez tous les contribuables par l'exagération des impôts et l'iniquité de leur répartition.

Par quelle fatalité voulez-vous toujours accroître le nombre des adversaires de la révolution?

Voyez donc les inconsciences, les faiblesses, les dangers de votre système; voyez donc l'abîme où vous entraînez la France que vous pourriez rendre si florissante.

M. Cordier, après avoir développé d'autres considérations, conclut ainsi :

En résumé, la commission, par sa proposition de flétrissure, s'est érigée en comité de salut public; elle prétend nous engager à nous constituer en cour judiciaire suprême; elle nous pousse à rendre un arrêt contre des milliers de Français absents et non entendus; elle veut pénétrer dans le secret de leur conscience et juger les raisons intimes de leur conduite.

Vous, Messieurs, qui avez voulu venger une de nos premières illustrations de l'outrage fait à ses restes, il y a deux siècles, par une population égarée, qui venez d'élever un monument à sa mémoire, pourriez-vous, par une profanation semblable, flétrir dans ses derniers jours un autre grand homme de notre époque aussi digne de notre admiration?

Ne craignez-vous pas que sur le monument qui sera élevé à la gloire de Chateaubriand par décret d'une autre assemblée, on n'inscrive au bas comme titre d'honneur et témoignage de censure contre nous : *A Chateaubriand, flétri par la chambre de 1844 pour crime de fidélité?*

Serait-il donc écrit qu'en France tous les grands hommes seront outragés dans les derniers jours de leur vie?

Rappelez vos souvenirs et repoussez toute proposition de flétrissure ou de blâme, parce qu'elle tend à confondre tous les pouvoirs, à les usurper, et en définitive à proscrire.

Je demande ou le rejet de la proposition, ou son renvoi dans les bureaux pour qu'elle soit soumise aux formalités prescrites par

Un Mariage comme il y en a trop.

I.
GUSTAVE A MAURICE.

De la rue Jean-Goujon.
Quelle mouche t'a piqué, ami? Où cours-tu si vite? Quitter notre Paris sans mot dire à personne! vraiment cela m'inquiète pour ta raison. Avant-hier, à la sortie des Italiens, ce jeune Ecossais dont tu as acheté le poney, lord Edward Wilft, s'est brûlé le peu qu'il avait de cervelle; mais au moins présentait-il une excuse suffisante: il venait de découvrir qu'il n'existait pas en Europe un seul barbier assez habile pour le raser sans lui écorcher le menton. Personne ne le blâme donc. Mais toi, qu'as-tu? qui te poursuit si fort? De petites dettes criardes, à ce que j'ai ouï dire au Jockey-Club, soixante mille francs de lettres de change! une bagatelle! Nos créanciers sont faits pour attendre long-temps et même pour attendre toujours. Encore une fois, il est impossible que la crainte d'une prise de corps soit la cause véritable de ton départ.

En attendant, Fernande n'existe plus qu'à demi. Pauvre palombe en alarmes! elle use tout le jour les plus beaux yeux du monde à pleurer un perfide qui, bien sûr, se rit de tant de tristesse. Dimanche, quand nous lui apprimes ta fugue, son blanc visage pâlit comme jamais; puis il vint une crise nerveuse, et enfin elle s'évanouit tout-à-fait.

A son réveil cependant, ce furent les plus tendres questions : — Messieurs, ne me cachez rien. Où est Maurice? je veux qu'on m'amène Maurice, ou bien qu'on me conduise près de lui!

Et mille autres extravagances du même style trempé de larmes et entrecoupé de sanglots. Après une saignée abondante, on l'a mise au lit. Le docteur Menetier dit que ce ne sera rien. Quelques distractions, à son avis, suffiront pour lui faire prendre patience et pour la remettre dans son état normal. De la patience, Maurice! Aussi bien ne lui en faudra-t-il pas une médiocre dose si, comme on vient de l'affirmer, tu ne nous as quittés si brusquement que pour aller te marier au fond de je ne sais plus quelle province.

Te marier! cela est-il donc croyable, ami? Nous autres premiers rôles de la jeunesse dorée de ce temps-ci, nous n'épousons pas. Songes-y bien, prendre femme, c'est la dernière folie qu'un jeune homme de bon ton puisse se passer.

En tout cas, deux mots sur ceci, et bon voyage!

II.
MAURICE A GUSTAVE.

Ecoute, ami!

S'il est vrai que je fasse une folie en épousant, la faute n'en est pas du tout à moi, mais bien à mon oncle Duval. A mon insu, et sans que je m'en rendisse compte, le brave homme prenait la peine de m'arranger lui-même mon bonheur! Mon excellent parent a trop bien compris M. Scribe et tous ses diables de vaudevilles à l'eau de rose.

A l'heure qu'il est, les plus importantes formalités sont même accomplies; il n'y a plus qu'à signer au contrat, absolument comme dans une pièce du Gymnase. Du reste, je veux bien que le diable m'emporte si je connais ma promesse de près ou de loin. Mon coquin d'oncle s'est contenté de m'écrire, voilà tout.

Heureusement qu'il me reste trois grands jours jusqu'au *oui fatal*, non qu'il y ait trop à crier jusqu'à présent. Juge toi-même. Ma fiancée, adorable fleur née au milieu d'un vallon, s'appelle Suzanne, un nom biblique qui sent l'innocence d'une lieue. Au dire de mon oncle, elle est jolie à damner tous les anges du ciel. Ce qui est hors de doute, c'est que M. Hubert, son père, est bien un des plus riches tenanciers de la Touraine, adjoint de sa commune, juré, électeur, éligible, que sais-je, moi? avec terre, château et cent mille écus au soleil, le tout conquis après la vente des biens nationaux. Cent mille écus! dame! il faut bien se faire une raison. Aujourd'hui l'argent est dieu, on doit lui sacrifier bien des choses. Voilà une abominable morale sans doute, mais c'est la morale créée et prêchée par nos chartes.

A propos! ne quitte pas Fernande d'un instant jusqu'à parfaite convalescence. Plus tard, nous aviserons aux moyens de l'apaiser. Adresse tes lettres au château de Flavigny (Indre-et-Loire).

A bientôt.

III.
EMMA A SUZANNE.

De mon petit pavillon bleu.
Il est donc bien vrai, ma sœur de lait, tu te maries? Marthe, notre bonne nourrice, vient de me confirmer cette nouvelle. Comme tu dois être joyeuse!

Ton prétendu, à ce qu'on assure, arrive tout exprès de Paris pour t'épouser. De quel nom l'appelles-tu? Dis-moi s'il ressemble à ce beau jeune homme mystérieux auquel tu rêvais toutes les nuits au couvent, bien que tu ne l'eusses jamais vu.

Pour moi, ma douce Suzanne, j'ai beau vouloir rêver, il ne me vient que des songes ennuyeux où l'on ne voit pas le moindre jeune homme.

Sur les chemins.

Pourtant Marthe, qui s'amuse parfois à tirer les cartes, m'a juré hier que mes rêves ne pouvaient manquer de changer. D'ailleurs, grâce à toi, ma sœur de lait, me voici fille de noce, et l'on dit que cela porte toujours bonheur.

A la grâce de Dieu!

EMMA.

IV.
MAURICE A GUSTAVE.

D'une chambre d'auberge.

Au dernier relais, à une lieue environ de Flavigny, j'ai voulu interroger l'hôtesse. Voici la conversation que je viens d'avoir avec elle au moment de monter en voiture.

— Madame, vous connaissez M^{lle} Suzanne Hubert?
— Oui, monsieur.
— Pourriez-vous me dire son âge?
— Dix-huit ans.
— Et est-elle grande?
— Elle est d'une taille raisonnable.
— Est-elle blonde?
— Non, monsieur.
— Elle est donc châtain?
— Oui, monsieur.
— La trouve-t-on jolie?
— Comme toutes les femmes du pays, monsieur.
Je m'inclinai, et je poursuivis.

— Mais, madame, savez-vous si elle a les yeux noirs ou bleus?
— Pour cela, je ne pourrais vous dire rien de positif; mais je puis vous dire qu'elle valse à ravir.

— Merci, madame.
— Il n'y a pas de quoi, monsieur.
— Là-dessus, je paie; les chevaux vont partir au galop. Il tombe quelques gouttes de pluie.

Suzanne valse à ravir! Mon Dieu! cette maudite bavarde ne m'a rien appris. Ah! mon oncle, mon grand coquin d'oncle! si vous m'aviez trompé! Mais patience, nous verrons bien!

Le postillon va d'un train d'enfer. Dans un quart d'heure nous sommes au château... et, ma foi!... elle valse à ravir!

Remplace-moi toujours auprès de Fernande. Surtout qu'elle n'apprenne rien encore. Demain je t'écirai, quoi qu'il arrive.

Vale.

MAURICE.
(La suite à un prochain numéro.)

le règlement de la chambre et par la charte, afin qu'elle soit examinée avec plus de maturité et repoussée avec plus de solennité. (Adhésion sur plusieurs bancs.)

M. HARLÉ dit que pour son compte il n'a pas hésité à prononcer la déchéance de la branche aînée. Il donne lecture de son opinion sur le voyage de Londres. D'un côté c'est le drapeau tricolore, de l'autre le drapeau blanc. Il vote pour le drapeau tricolore.

M. LEDRU-ROLLIN (mouvement) : Messieurs, je viens combattre le paragraphe de la commission en me plaçant pour un instant au point de vue du gouvernement. Si la rédaction a été un instant raisonnable, depuis les explications, les atténuations qui ont été faites, elle ne l'est plus.

Les choses, vues de près, se sont misérablement amoindries. Que craignez-vous ? la guerre civile ? Mais les députés que vous avez entendus vous ont dit : Nous faisons le serment comme vous, et nous ne faisons qu'une réserve pour le cas où le serment de l'autre partie contractante serait violé.

Qu'a-t-on fait ? Il y a eu un simple jeu de mots, le roi de l'intelligence et le roi de France ; il y a eu le duc de Bordeaux, qui n'a plus même été que le comte de Chambord.

Croyez-vous à la loyauté des affirmations qu'on vous a présentées ? Si vous n'y croyez pas, prenez garde, on ne croira plus à la vôtre, car vous n'êtes que des ennemis politiques.

On dira : Qu'importe ? il faut flétrir. Mais qu'est-ce que la flétrissure politique, si on a la force pour soi ? Qui a été plus flétri que Charles II ? Napoléon, en 1814, n'a-t-il pas été flétri de toutes les ordures du parti opposé ? Il est rentré quand il a eu la force.

M. le ministre des affaires étrangères a dit que c'était à partir de la mort du duc d'Orléans que les carlistes ont relevé la tête. En 1833, M. Thiers disait : Qu'est-ce qu'un carliste ?

M. THIERS : Je n'ai pas dit cela ! (Murmures.)

M. LEDRU-ROLLIN : Le parti légitimiste, depuis 1830, n'a-t-il pas été entraîné par vous-mêmes à votre insu ? Qui a perdu la Restauration ? la crainte de la garde nationale, le despotisme à l'égard de la presse, et surtout la corruption électorale. La garde nationale, M. Duchâtel nous a avoué lui-même qu'il prenait sa dissolution en diverses communes sous sa responsabilité. La corruption électorale, elle a été constatée par l'enquête. L'an dernier un arrêté du préfet de Toulouse a défendu, malgré la loi, une réunion électorale. La presse, vous l'avez prise dans un tel filet qu'elle n'en peut sortir. (Où ! où !)

Vous l'avez prise dans la loi si hypocrite des annonces judiciaires, dans la complicité indirecte et morale ; vous l'avez prise par tant de moyens qu'aujourd'hui à chaque instant les journaux sont condamnés. Le budget est plus que doublé. La Restauration avait accouplé un écrivain à un forçat ; vous avez jeté des jeunes gens dans une forteresse où depuis trois ans 22 sont morts ou agonisants. Cela résulte des rapports officiels. (Mouvement prolongé.)

L'orateur rappelle que la magistrature de la Restauration est restée presque tout entière dans ses emplois. Autrefois nous avions la marine de l'état ; aujourd'hui nous avons la flotte du roi, et on dit tous les jours avec emphase le *gouvernement du roi*. Un ambassadeur dit : *le roi mon auguste maître*. Ne pouvant porter haut le cœur, on cherche à porter haut la tête. On ressuscite dans l'état-civil, à propos des princes, les ridicules formules dont s'amuse la bourgeoisie, comme si la valeur des mots pouvait remplacer la valeur des personnes.

Au centre, avec force : A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle l'orateur à l'ordre. (Longue agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN : On cherche à relever nos représentants à l'étranger par des titres de noblesse. M. Guizot s'en est passé ; il avait, je le reconnais, assez de mérite pour cela. M. de Salvandy pouvait s'en passer, on l'a fait comte.

Plusieurs voix : A l'ordre ! Très-bien ! très-bien !

M. LEDRU-ROLLIN : Messieurs, je vous citerai avant de finir un mot d'un membre de la Convention.

Au centre : Ah ! ah !

M. LEDRU-ROLLIN : Il disait : Entre collègues on se fait juger, on se tue, on ne se flétrit pas ; car le membre que flétrit l'assemblée la flétrit elle-même tout entière. (Mouvement ; longue agitation.)

Messieurs, continue l'orateur, revenons aux sources de juillet 1830 ; développons les principes de la démocratie. C'est là le seul principe vrai, si vrai que quand les légitimistes veulent produire de l'effet sur le pays, ils nous l'empruntent. (Très-bien !)

M. JOLLAN prononce un discours en faveur du paragraphe de la commission. Il ne comprend pas qu'on puisse scinder le serment en deux parties, et qu'on ait deux serments comme la petite et la grande parole d'honneur des enfants. Il veut que le pèlerinage de Belgrave-Square soit frappé d'une juste et sévère réprobation.

M. DE LAMARTINE monte à la tribune (sensation) : Messieurs, j'étais résolu à ne pas prendre part au débat dans une discussion où, placé entre mes devoirs et mon serment que je n'interprète pas, je préférerais garder le silence ; mais j'ai compris que je ne pourrais le garder plus long-temps.

Moi aussi je crois à la moralité politique, à la toute-puissance de ce sentiment : si j'en avais pu douter, ce qui s'est passé hier m'en aurait profondément convaincu. En voyant des caractères si fermes chanceler, j'ai dû reconnaître qu'il arrive un moment où le moindre passé doit être expié.

Messieurs, attaché au gouvernement, je viens combattre la rédaction de mes amis et voter le paragraphe qui atténuera les expressions de la commission.

Attaché par un sentiment de réminiscence très-innocente aux souvenirs d'une autre époque, de la Restauration que j'ai servie fidèlement et honorablement, le principe de la Restauration n'est pas mon principe ; je crois au principe indétronable de la souveraineté du peuple. Moi, qui veux consolider le gouvernement et qui prends au sérieux le serment que j'ai fait, je demanderai ce qui s'est passé. Un jeune prince tombé du trône, mais innocent, car il n'a pu contribuer par sa pensée aux causes qui ont précipité la Restauration dans l'abîme, ce prince voyage dans l'Europe pour achever son éducation (rires et murmures) ; il va à Londres, et les serviteurs de sa famille vont s'incliner à Londres devant son infortune...

M. D'ANGEVILLE : Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE : L'opinion publique ne s'en émeut pas. Que s'est-il donc passé depuis que les journaux amis du gouvernement félicitaient le pays du calme où le laissait un péril apparent ? (Murmures au centre.) Il y a dans le voyage à Londres une question de haute convenance et une question de criminalité. Quant à la première de ces questions, je conviens que nous pouvons dire ce que nous pensons de cette démarche dans notre for intérieur. Mon Dieu ! je me suis trouvé moi-même dans une position analogue à celle de nos honorables collègues. Je traversais l'Allemagne en revenant de Turquie ; j'avais des compagnons de voyage que leurs opinions portaient à offrir aux exilés un hommage respectueux ; j'aurais pu les imiter, je n'en abstins (au centre : Très-bien !), mais en m'avouant que ce ne serait pas

un crime de suivre mes compagnons. Je m'en abstins parce que je n'étais pas un simple citoyen ; j'étais revêtu d'un mandat que je tenais de mes concitoyens ; je n'étais pas libre, suivant moi, et le droit de jeter une boule dans le scrutin des lois ne me semblait pas compatible avec cet hommage rendu à la famille proscriée. Je ne l'ai pas voulu ; mais de ce que je m'en suis abstenu est-ce à dire que je me croie le droit de condamner ceux qui l'ont fait ? Non, messieurs.

Quant à la criminalité, il n'y en a pas. Je vois dans la décision que l'on réclame de la chambre l'adultère de la politique et de la justice. Il n'y a aucune loi qui empêche de renouer et de saluer un prince à l'étranger. (Vive interruption.) Si l'acte est criminel, c'est le ministre qui est coupable, puisqu'il a donné des passeports.

M. DUCHÂTEL : L'honorable membre sait bien que nous ne pouvons pas refuser des passeports quand nous ignorons les motifs du voyage.

M. DE LAMARTINE : Je le sais ; mais s'il y avait eu des motifs réellement graves, votre devoir eût été d'interdire le voyage de Londres. (Interruption sur presque tous les bancs.) Il est impossible d'incriminer dans une adresse ce qu'on ne pourrait incriminer dans un procès. (Bruit ; rumeurs prolongées.) Dans tous les pays du monde, les cathédrales sont pleines de débris des races tombées, des Bourbons, des Bonapartes ; et jamais on n'a empêché le voyageur de les saluer. Il ne faut pas faire dégénérer en persécution odieuse votre législation. Ne soyez pas plus impitoyable que la fortune, qui leur a refusé la patrie, mais non pas l'effusion des cœurs. (Rumeurs.)

Si la chambre veut faire un acte qui cotistat la fidélité au serment, j'y souscrirai. Mais cette parole de guerre civile lancée imprudemment (murmures au centre) dans le sein d'une adresse qui devrait être harmonieuse, je ne puis la voter. Rappelez-vous l'agitation qu'un seul mot a causée hier, et qui retentira dans tout le pays. Voilà le premier effet d'un seul mot. Je demande qu'on amende le paragraphe, et que ce que le paragraphe a d'irritant et d'excessif soit rayé.

J'éprouve une profonde douleur, une inquiétude sérieuse pour le gouvernement, dans les conséquences de la ratification des expressions qu'on lui propose. Ce que je ne comprendrais jamais, c'est que la chambre maintint des expressions qui sont un acte de proscription (bruit au centre), d'élimination contre quelques uns de vos collègues. Oui, messieurs, car en France il y a un autre moyen qu'ailleurs d'expulser, c'est de déshonorer. (Léger mouvement.) Il n'y a point de salut, point d'affermissement possible à chercher à l'étranger le bien de son pays au dehors, qu'on prétende y aller chercher soit des principes, soit la monarchie constitutionnelle. J'ai besoin de le dire, on change promptement sa position en faiblesse et en honte. Il n'y a pas de puissance, il n'y a pas de grand ministre quand le citoyen s'évanouit. (Très-bien !)

M. D'ANGEVILLE (Ecoutez ! Non ! Ecoutez ! — Vive agitation) : Messieurs, le député qui descend de la tribune vous a dit : Vous souvenez-vous de la séance d'hier ? Oui, je m'en souviens. Je ne viens pas faire de la métaphysique ; mais lisez le discours de M. Béchard. Messieurs, je voterai le paragraphe d'hier, et je me garderai bien d'affaiblir ce qu'il contient d'indignation. Comment ! on pourra dire que le serment n'engage pas !

Dans les bureaux, je ne savais pas la gravité de la promenade à Londres ; je croyais qu'on était allé là pour voir si le prince avait une jambe plus courte ou plus longue que l'autre. (Rires et murmures prolongés.) Je ne comprenais pas la portée de la manifestation ; aujourd'hui je la comprends. On a voulu jouer au prétendant ; la chambre doit en dire son avis. (Au centre : Très-bien !)

M. BÉCHARD (aux voix ! aux voix !) dit que le serment n'est pas une chose d'instinct, et que c'est à la chambre à le définir exactement. (Assez ! assez !)

L'orateur annonce qu'il va citer Grotius. (Les exclamations redoublent, mais M. Béchard lit sa citation au milieu des cris de toute la chambre.) Je me suis, continue-t-il, interdit toute participation à la guerre civile et à l'anarchie armée.

Voix diverses : Vous avez juré fidélité !

M. BÉCHARD : Je ne fais point d'opposition systématique, je vote quelquefois pour le pouvoir. Les questions dont dépendent les empires ne se résolvent pas dans les chambres ; elles ne se résolvent qu'en haut. (Oh ! oh !)

L'orateur, au milieu des rumeurs les plus vives, reproduit la partie de son discours qu'a attaquée M. d'Angerville ; il explique ce qu'il a dit relativement à M. de Châteaubriand dans la séance d'hier. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT soumet aux voix l'amendement de M. de Courtais.

M. DE COURTAIS : Nous nous réunissons à l'amendement de M. de Lasteyrie.

Cet amendement consiste à remplacer les mots « La conscience publique, etc. » par les mots « La raison publique a fait justice de téméraires projets et de vaines démonstrations. »

M. LE PRÉSIDENT : Vous allez d'abord voter sur le commencement du paragraphe dont la rédaction n'est pas contestée.

Cette première partie est mise aux voix et votée sans opposition.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE prend la parole pour développer son amendement.

Il est quatre heures, la séance continue.

Chronique.

LYON.

M. Louis Eller, jeune violoniste allemand, s'est fait entendre samedi au Cercle Musical, où il a obtenu un brillant succès. Son jeu est large et plein de vigueur ; il se joue avec originalité des difficultés les plus ardues. Il est certains coups d'archet, le *staccato* entre autres, qu'il rend d'une façon des plus distinguées. Cet artiste, sans aucun doute, est appelé à un bel avenir.

Un des concerts les plus brillants qui se donnent chaque hiver est celui de M. Cherblanc. Ce concert aura lieu samedi prochain au Cercle Musical. Les principaux artistes du Grand-Théâtre s'y feront entendre. Le talent de M. Cherblanc et la composition du programme sont de sûrs garants de succès.

Le premier bal masqué donné samedi au Grand-Théâtre avait attiré une réunion assez nombreuse. Le décor de la salle, qui est celui du bal de la Guadeloupe, présente un coup d'œil charmant. L'orchestre, dirigé avec verve par M. Noblecourt, est plein d'entrain ; nous y avons compté plus de quatre-vingts musiciens. La direction compte encore donner cinq bals masqués qui ne peuvent manquer d'être suivis, grâce au luxe qu'on y a déployé.

DÉPARTEMENTS.

Depuis huit jours les travaux pour le chemin de fer d'Avignon à Marseille se poursuivent avec activité sur toute la ligne de Barbanterre à Tarascon. On compte dans ce moment environ six cents ouvriers sur le seul territoire de cette dernière commune, où l'on va faire sauter par la mine la Roque-Portales, chaîne de rochers destinés à être réduits en pierres pour servir à la construction du

viaduc. Une seule partie de ces rochers, 33,000 mètres cubes, coûtera pour son extraction environ 83,000 francs. On assure que toutes ces pierres seront transportées avant un an de la Roque à la Durance.

Nous tenons d'une personne digne de foi que les travaux entre Avignon et la Durance seront entrepris dès que cette dernière ville aura mis la première main aux chaussées qui doivent être construites pour préserver son territoire de l'invasion des eaux du Rhône. Si cela est ainsi, pourquoi ne se hâte-t-on point de commencer lesdites chaussées, qui pourraient être, du reste, d'une si grande utilité en cas d'inondation ? Que risque-t-on de commencer et que peut-on gagner à attendre ? Telles sont les questions que l'on adresse depuis quelque temps aux autorités locales ou à MM. les ingénieurs. On doit espérer que le conseil municipal ne restera pas muet dans une affaire qui touche de si près aux intérêts de notre pays. (Indicateur d'Avignon.)

— Un événement extrêmement fâcheux a eu lieu ces jours derniers près le village de Saint-Antoine, sur la grande route de Marseille à Aix. Au moment où la diligence qui fait le service de Marseille au pont de Roquefavour arrivait en cet endroit, deux bœufs, s'obstinant à garder le milieu du chemin, s'avançaient vers les chevaux de la voiture ; le conducteur, voulant les écarter avec son fouet, s'est trop penché sur le côté, ce qui lui a fait perdre l'équilibre, et il est tombé dans l'ornière des roues, qui lui ont fracassé la jambe et le bras et meurtri le corps. On a relevé ce malheureux dans un état qui laisse peu d'espoir de le sauver. (Sémaphore.)

CÉRÉALES.

MARCHÉ AUX GRAINS DE LA GUILLOTIÈRE.

Samedi 27 janvier 1844.

Le marché était faible ; il s'est fait peu d'affaires, et les prix sont restés stationnaires. Les vendeurs sur échantillons n'ont pas voulu céder au cours.

BLÉS.

Selon le mérite..... 201.25 c. à 21 f. c. l'hectolit.
ou 28 25 à 29 » les 100 kil.

SEIGLES.

Sans variations, selon la provenance, de 14, 14 50 à 15 50 l'hectolitre.

ORGES.

Les arrivages ont été peu nombreux.

Les cours sont bien tenus,

de..... 14, 14 50 à 15 25 —

AVOINES.

Les prix sont fermes de 8 50 à 9 —

FARINES.

Vente difficile surtout pour les 1^{res} qualités ; les 2^{es} qualités, dites rondes, trouvent plus facilement des preneurs.

1^{re} qualité, terme 60 jours, escompte 1 0/0..... 43 50 à 44 » les 100 kil.

2^e qualité dite ronde, 60 jours, escompte 1 0/0..... 41 » à 41 50 —

Marseille, 27 janvier 1844.

BLÉS.

Les avis d'Angleterre reçus au commencement de la semaine avaient d'abord encouragé nos acheteurs ; mais ensuite la rareté de la marchandise et les prétentions plus élevées des détenteurs ont arrêté en partie le mouvement qui s'était manifesté depuis quelque temps, et l'article est resté stationnaire ces jours derniers. On a cependant payé de beaux blés de Pologne disponibles de 22 f. 75 c. à 23 f. les 160 litres entrés, et un blé supérieur 20 f. 50 c.

La consommation est toujours calme et bornée au détail.

Les grains grossiers n'ont pas éprouvé de variation sensible ; on les cote comme suit :

Fèves de Marans..... 18 f. 50 c. les 160 litres.

— de Beauvoir..... 20 » —

Maïs d'Italie et du Danube..... 22 50 —

Avoine de Marans..... 23 » les 240 litres.

— de Basse-Bretagne..... 22 50 —

Le tribunal civil d'Arras a rendu son jugement dans l'affaire de M. de Verteillac, sous-préfet de Saint Omer, contre le *Progrès du Pas-de-Calais*. Le tribunal a condamné le *Progrès* à trois cents francs de dommages-intérêts. On sait que M. de Verteillac en réclamait trois mille. Il a été déclaré par le jugement que le *Progrès* avait causé un tort à M. de Verteillac par légèreté et imprudence en propageant au hasard des rumeurs sans fondement, et cela quand il n'avait fait que répéter ce que le maire de Bomy, l'agent, le représentant de M. le sous-préfet, avait dit officiellement en plein conseil municipal. Les tribunaux civils, comme on le voit, ne lâchent pas leur proie ; jusqu'à ce jour tous les journaux indépendants traduits devant eux par les séides du juste-milieu ont été condamnés, et le plus souvent à des peines exorbitantes. N'est-il pas temps enfin que la législation abolisse une telle jurisprudence, qui ne laisse aucune sécurité aux accusations même les plus méritées des organes de la conscience publique, et qui rétablit pour les feuilles de l'opposition la confiscation abolie par la charte ?

On lit au sujet de ce jugement dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Le tribunal a posé en principe que la bonne ou la mauvaise foi du journaliste était indifférente ; ainsi, ce n'est pas assez que la presse soit distraite de ses juges naturels, le tribunal d'Arras lui enlève encore le bénéfice des principes qui la régissent. Certes, ces messieurs vont vite, car un pareil système ne tend à rien moins qu'à l'anéantissement le plus complet de la liberté de la presse. »

Le *Progrès* ajoute :

« Il est remarquable que le tribunal n'a pas cru devoir s'expliquer sur l'induction du *post-scriptum* par M. de Verteillac ; d'un autre côté, M. le sous-préfet se fait obstinément lui si éloquent, si beau diseur, n'a pas trouvé le plus petit mot à répondre, la moindre explication à donner sur son ingénieuse invention. Mais M. le sous-préfet a beau faire, il faudra bien qu'il parle, car entre nous tout n'est pas fini. »

« Il est impossible que M. Duchâtel maintienne dans ses fonctions un homme comme M. de Verteillac, après la révélation du mensonge auquel il a eu recours en plein tribunal dans l'intérêt de sa cause. De tels procédés sont indignes d'un fonctionnaire chargé de représenter un gouvernement qui se respecte. »

On lit dans la *Gazette de Dusseldorf* :

« Depuis quelques jours il est question d'un document qui se rattache à certaines résolutions des souverains allemands prises

en 1834 à Vienne. La marche que les affaires des états et de la presse quotidienne ont prise dans la confédération germanique se trouverait indiquée dans ces résolutions. On y remarque aussi, dit-on, l'origine de plusieurs changements et jusqu'aux termes des dispositions légales.

» A Carlsruhe, la police est à la recherche d'un écrit qui y est arrivé d'une manière clandestine en grand nombre et sans indication du nom de l'imprimeur. Le 5 janvier, un libraire de Carlsruhe, membre de la chambre des députés de Bade, reçut un ballot franc de port du poids d'un demi-quinat.

» En ouvrant ce ballot, on trouva une nouvelle enveloppe cachetée, portant l'adresse de la seconde chambre des états de Bade. Le libraire s'empresse d'envoyer aussitôt ce ballot à sa destination; il fut ouvert au secrétariat, et l'on y trouva autant d'exemplaires qu'il en fallait pour distribuer aux membres des états. Cet écrit porte pour titre : *Résolutions secrètes de la confédération de Vienne du 12 juin 1834*, documents authentiques tirés des manuscrits d'un diplomate décédé en Allemagne en 1843. Quelques députés reçurent à leur adresse plusieurs exemplaires sous une même bande. L'ouvrage contient, outre le procès-verbal des conférences, un discours d'ouverture du prince Metternich et un extrait de son discours de clôture des états.

Afrique française.

ALGER, le 29 janvier. — Cette après-midi a été employée à passer la revue des mulets de bât; les troupes manœuvrent et sont inspectées dans les moindres détails; enfin on se prépare à la grande expédition. Le Fondouck et Kara-Mustapha vont être de nouveau occupés. Nous sommes d'ailleurs fort tranquilles, et le temps, à l'exception de deux ou trois jours pendant lesquels le thermomètre a marqué 10 1/2, 11 et 12 1/2 degrés au-dessus de zéro; se continue au beau. Cependant les apparences de pluie ont engagé l'autorité militaire à faire rentrer les troupes dans leurs canton-

nements, même celles occupées au défrichement des terres dans les nouveaux villages. Il serait sans doute imprudent de se mettre en campagne pendant cette saison, et l'on agit très-bien de se préparer comme l'on fait afin d'entrer de suite en campagne au printemps. Nous ne recevons aucune nouvelle fâcheuse de l'intérieur, et Abd-el-Kader ne donne plus signe de vie; il se prépare sans doute aussi, et il espère séduire les tribus soumises pendant notre expédition lointaine. Cela regarde M. Bugeaud, qui aura probablement pris ses mesures en conséquence. Rien n'est fini, il est vrai; mais tout marche et prospère.

TOULON, le 22 janvier. — Le vaisseau le *Suffren*, commandé par M. Lapière, capitaine de vaisseau, est arrivé de Brest, d'où il est parti le 25 décembre dernier avec 700 passagers artilleurs et marins.

La corvette de charge l'*Agate*, commandée par M. Denans, capitaine de corvette, est arrivée d'Alger, d'où elle est partie le 15 du courant avec 60 passagers militaires.

La gabare le *Mahé* est sortie du port et a été mouiller en grande rade.

La corvette de charge l'*Isère*, commandée par M. Solère, capitaine de corvette, est arrivée d'Alger, d'où elle est partie le 11 du courant avec 400 passagers militaires.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans la *Gazette de Lausanne* du 23 janvier :

« Enfin le sort en est jeté : c'est demain 24 de ce mois que la conférence de Rothen, si long-temps promise, si imprudemment menaçante, doit réunir tous les députés des cantons dissidents dans la question des convents d'Argovie. Que va-t-il s'y passer ? Prononcera-t-on la séparation des cantons de la Suisse ? Briserat-on jusque dans son premier élément le pacte fédéral ? Jettera-

t-on de nouveaux motifs d'irritation et de défiance entre deux confessions qui ne sont point en cause, dans une question à laquelle la religion fut toujours étrangère, et où quelques intriguants ne prirent le masque de la souffrance que pour mieux enflammer les passions ? S'adressera-t-on peut-être aux divinités de la guerre, et quelques cantons couvriront-ils leurs frontières des défenseurs de la foi ? Ou, plus tristement encore, la conférence prononcera-t-elle son recours aux puissances étrangères, et consentira-t-elle à descendre aussi bas lorsque la Suisse pourrait si aisément rester à la hauteur que lui a léguée son histoire ?

» Eh ! mon Dieu non ! Rien de tout cela n'aura lieu. Individuellement plusieurs cantons se sont déjà prononcés. Zug vous l'a dit : ses députés se rendront à Rothen ; mais cet état ne veut ni séparation ni mesure hostile. Unterwald repousse tout ce qui tendrait à briser l'union. Fribourg s'est rangé au nombre des cantons dissidents ; mais, fidèle à des antécédents tant de fois honorables, les idées de séparation et de guerre n'ont trouvé aucun accès chez lui. Lucerne lui-même, d'abord si belliqueux, nous a dès lors expliqué que la séparation qui avait figuré dans les colonnes de ses journaux était tout-à-fait sans portée, et que jamais il ne serait infidèle au pacte qui le lie aux lois de la confédération. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

D'après les expériences faites par les professeurs de l'Ecole de Médecine, les **PASTILLES DE CALABRE** de POTARD, pharmacien à Paris, rue Saint-Honoré, 271, très-agréables à prendre, conviennent dans les affections catarrhales, asthmes, oppressions, et les glaires. Ne contenant aucune substance opiacée, on peut les donner aux enfants dans les coqueluches.
Dépôts chez Vernet, pharmacien ; Louise Col, place Bellecour ; André, pharmacien, place des Célestins, à Lyon.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

Samedi 3 Février 1844,

ET TOUS LES SAMEDIS JUSQU'A LA FIN DU CARNAVAL,

NUIT PARISIENNE,

A L'INSTAR DES BALS DE L'OPÉRA,

DEPUIS 10 HEURES DU SOIR JUSQU'A 5 HEURES DU MATIN.

La salle de la Rotonde, de 110 mètres de circonférence, vient de recevoir une **DÉCORATION NOUVELLE** qui sera adaptée uniquement à ces sortes de fêtes. Les peintures élégantes (ordre Renaissance) sont dues au pinceau de M. Hippolyte Bernier. Soixante-quatre draperies rouges orneront les portes et croisées. Huit statues tiendront des cornes d'abondance d'où sortira une girandole de quarante lumières. Entre chaque statue seront placées des corbeilles garnies de fleurs s'élevant à six mètres de hauteur, d'où s'échapperont deux cents becs de gaz. Les glaces seront ornées de galeries de cristaux et de deux cents bougies. Seize lustres placés dans le pourtour seront garnis de trois cents becs.
Pour donner plus d'éclat à ces fêtes, M. FRANCISQUE ARBAN vient de faire placer au milieu de la salle un nouveau lustre de douze mètres de circonférence, lequel sera garni de trois cents becs ; de sorte que l'ensemble de cet éclairage de quinze cents becs formera une véritable inondation de lumière.
Cent mètres de banquettes-divans garniront le pourtour de la Rotonde.
L'orchestre, composé de soixante musiciens, sera dirigé par M. CHERBLANC jeune, qui fera exécuter les quadrilles les plus nouveaux. Les solos de piston seront exécutés par M. APPIAN.
A une heure du matin, l'orchestre, accompagné de vingt trombes, exécutera, à la lueur de flammes de couleur, un galop infernal avec bruit de cloches, chaînes, etc.
Pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, M. ARBAN vient de faire établir des places réservées pour les personnes qui désireraient jouir de ce magnifique coup d'œil sans entrer dans la salle; le prix de ces places est fixé à 2 francs.
Prix d'entrée : un cavalier, 3 francs ; une dame, 1 franc. Il ne sera pas délivré de contremarques. Les bureaux seront ouverts à neuf heures.
AVIS. — Pour ne laisser rien à désirer dans son établissement, M. Arban vient de traiter avec M. Blod, costumier des théâtres, qui tiendra à la disposition du public un magasin de costumes d'après les derniers modèles de Paris. Un salon sera également disposé pour la coiffure des dames et des cavaliers.
Il y aura un très-joli assortiment de ganteries et de chaussures.
L'avenue de la Rotonde sera parfaitement éclairée et sablée. Les costumes malpropres ou indécents ne seront pas reçus.

(7434)

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

CONSIDÉRATIONS SUR LA LIBERTÉ DE LA CHASSE,

Développées dans un examen critique du projet de loi présenté aux chambres en 1843 ; par A. MONMARTIN, ancien officier du génie. — In-8° — Paris et Lyon, 1844. — Prix : 2 fr. (10058)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 5.
A vendre de gré à gré pour cause de départ.

UN HOTEL GARNI ayant une bonne clientèle, situé sur une des bonnes et principales places. Il y a un long bail. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser audit M^e Gallay, notaire. (2338)

ÉTUDE DE M^e DEPLAGE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

AVIS.

On demande à acheter une maison du prix de 60 à 70,000 fr. environ, dans l'espace compris entre la place du Plâtre et la rue de la Grenette. S'adresser audit M^e Deplage. (9957)

A vendre de suite.

UN FONDS D'ÉPICERIE EN GROS, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à MM. Molard frères et Morel, grande rue Sainte-Catherine, n. 19. (475)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CAFÉ ET AUBERGE très-bien achalandé, situé sur le quai Peyrollerie, dans un très-bel emplacement. S'adresser au cabinet de M. Juvanon, rue Trois-Maries, 1, à Lyon, de huit à onze heures du matin. (2334)

Changement de Domicile.

A dater du 1^{er} février 1844, l'étude de M^e Couvert, avoué, actuellement quai de l'Archevêché, 30, sera transférée rue Gentil, n. 1, au 2^e, angle de la place Fromagerie. (6048)

Rue de l'Hôpital, 13, au 1^{er}.

M. GIRAUD prévient le public qu'il vient d'ouvrir son magasin d'habits de bal, et qu'il y a joint un grand assortiment de costumes et de dominos nouveaux du genre parisien. (453)

AVIS.

On demande de suite une femme de chambre n'ayant jamais servi, et un jardinier-fleuriste sachant conduire, pour Avignon.

A vendre.

Une belle propriété industrielle. — Prix : 500,000 fr. Grand nombre de propriétés et fonds de commerce de différents prix, à la ville et à la campagne, et plusieurs beaux domaines pour placement. S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1^{er}. (479)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Anboise. S'adresser au bureau du Censeur. (464)

AVIS

UN JEUNE HOMME marié, ayant déjà une position sociale, désirerait trouver un emploi dans la comptabilité commerciale, tel que teneur de livres, caissier de banque, ou dans une administration. Il fournirait, au besoin, tous cautionnements désirables. S'adresser à M. Rozier, négociant, rue de l'Hôpital, n. 1. (464)

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Entretien les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine. — COMPRESSES et SERREBRAS perfectionnés. — Dépôts à Lyon, chez MM. André, pharmacien des Célestins, et Vernet, place des Terreaux, et, dans toutes les villes, chez les pharmaciens dépositaires. (3072-6713)

DENTISTE.

M. E. HELLOT, élève de M. HATTUTTE médecin-dentiste de Paris. — Soins de la bouche, pose artificielle des dents, faux nez, obturateurs, etc. — Appareils pour et redressement des dents. — Abonnements. (2329)

BAISSE DE PRIX DU COKE.

L'usine à gaz de la Guillotière livrera son coke aux prix suivants :

Pris à l'usine. 2 fr. 25 c.
Rendu à la porte. 2 40
— à domicile. 2 65

Un remise de 25 centimes par 100 kilogrammes sera faite pour les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus.

Des boîtes sont placées place de l'Herberie, 4, et quai de Retz, 45, pour recevoir les demandes. (7855)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes,
ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles,
et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop dépuratif végétal de
Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

PATE SIROP

pectorale

pectorale

D'ESCARGOTS

Pour la guérison des maladies de poitrine, toux opiniâtres, catarrhes et irritations.

Dépôt à la pharmacie VERNET, place des Terreaux, 15. (7319)

AVIS.

M. PELLETOT fils, rue des Célestins, 5, continue ses opérations d'assurances et de remplacements militaires, comme par le passé. (478)

MAUX DE DENTS.

Seul dépôt de l'Essence Colombienne brevetée d'invention, guérissant de suite les maux de dents, et raffermissant en outre dans leurs alvéoles les dents qui vacillent, à la pharmacie Macons, rue Saint-Jean, 30. — Prix : 1 fr. le flacon avec instruction. (9033)

DRAGÉES ET PASTILLES De Lactate de Fer, DE GÉLIS ET CONTÉ, Approuvées par l'Académie royale de Médecine.

Pour la guérison des pâles couleurs, fleurs blanches, maux d'estomac et faiblesse de tempérament.

Pharmaciens dépositaires : LYON, Vernet, place des Terreaux, Caroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins ; BELLEVILLE-SUR-SAONE, Giroux ; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-LOIRE, Briand ; TARARE, Michel ; MANDAT, Thizy, Bouvier ; VILLEFRANCHE, Ayot ; BOURG, Béraud, Hoste ; GEX, Giroi ; MONTLUEL, Cocheux ; MACON, Lacroix ; RIVE-DE-GIER, Rigaud ; ROANNE, Roubaud ; MERCIER, SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermeson ; TOURNON, pharmacie de l'Hospice ; GRENOBLE, Savoye, rue Lafayette ; LE PÉAGE, Offroy ; VOIRON, Delange, Vienne, Viguière ; et, dans chaque ville, chez les pharmaciens dépositaires des remèdes spéciaux. — Elles ne se vendent qu'en boîtes carrées revêtues de la signature Gélis et Conté. (3078-6723)

JUSQU'AU 31 JANVIER 1844.

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES DU MATIN.

(7312)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulailherie, 19.